

Mechanical and Electrical Hazards Division
Consumer Product Safety Bureau

Division des risques mécaniques et
électriques
Bureau de la sécurité des produits de
consommation

Date: September 1, 2006

Date : Le 1^{er} septembre 2006

Information from Health Canada Concerning Suspended Baby Jumpers

Information de Santé Canada concernant les exercices suspendus pour bébé

Scope

The purpose of this document is to provide both information and recommendations concerning the safety of suspended baby jumpers (also referred to as "jumpers" in this document). This information is targeted for retailers, manufacturers or importers that distribute jumpers in Canada.

In an effort to reduce the number of incidents linked to the use of jumpers in Canada, Health Canada's Consumer Product Safety Bureau (CPSB) is issuing this information document wherein it is recommended that particular testing procedures be performed on jumpers, prior to their availability on the Canadian market. Additionally, this information document makes recommendations concerning the labelling of jumpers.

Suspended baby jumpers are also commonly referred to as "baby exercisers" and "baby bouncers." These products are designed to suspend a child in an upright position in a harness while the child's toes touch the floor, thereby allowing him/her to initiate a bouncing motion. Jumpers are designed to be suspended from a

Portée

Le présent document vise à fournir de l'information et des recommandations concernant la sécurité des exercices suspendus pour bébé (également appelés « sauteuses » dans le présent document). Les renseignements sont destinés aux détaillants et aux fabricants ou importateurs qui distribuent les sauteuses au Canada.

En vue de réduire le nombre d'incidents liés à l'utilisation de sauteuses au Canada, le Bureau de la sécurité des produits de consommation (BSPC) de Santé Canada publie le présent document d'information dans lequel il est recommandé de procéder à certains essais des sauteuses avant de les offrir sur le marché canadien. De plus, le présent document d'information contient des recommandations concernant l'étiquetage des sauteuses.

Les sauteuses suspendues pour bébé sont également appelées « exercices pour bébé ». Ces produits sont conçus pour suspendre un enfant en position verticale. L'enfant est maintenu dans un harnais de manière à ce que ses orteils touchent au sol, lui permettant ainsi de rebondir. Les

freestanding structure that is included with the product, or by a clamp from a doorframe.

Hazards

Between January 1990 through June 2005, CPSB has received 47 complaints related to suspended baby jumpers. Approximately two-thirds of the complaints describe a form of mechanical failure of one or more components. These failures include, but are not limited to, springs breaking, suspension straps fraying, bungee cords snapping, doorframe clamps failing, as well as clips, hooks and rings breaking. Resulting injuries include the child falling and suffering injury and/or the product falling on top of the child, thereby causing lacerations, bruising, eye injuries, and in one case, a skull fracture.

Recommendations

1.0 Product and Component Testing

Health Canada recommends that various jumper components, as well as the complete device, be subject to performance testing as an integral part of the product's development and production processes. Comprehensive performance testing of the fully assembled product is of particular importance, and testing should simulate reasonably foreseeable use over the entirety of the product's anticipated life-span.

sauteuses sont conçues pour être suspendues à une structure autoporteuse fournie avec le produit ou suspendues par une pince à un cadre de porte.

Dangers

De janvier 1990 à juin 2005, le BSPC a reçu 47 plaintes liées aux sauteuses suspendues pour bébé. Environ le deux tiers des plaintes portent sur la défaillance mécanique d'une ou de plusieurs pièces. Les défaillances comprennent, entre autres, des ressorts brisés, des courroies effilochées, des cordes élastiques cassées, des pinces pour cadre de porte défectueux, ainsi que des attaches, des crochets et des anneaux brisés. Par conséquent, l'enfant peut tomber et subir des blessures et/ou le produit peut tomber sur l'enfant, causant ainsi des lacérations, des contusions, des blessures aux yeux et, dans un cas, une fracture du crâne.

Recommandations

1.0 Mise à l'essai du produit et des pièces

Santé Canada recommande que les diverses pièces des sauteuses, de même que l'appareil entier, subissent un essai fonctionnel en tant que partie intégrante des processus de développement et de fabrication du produit. Un essai fonctionnel complet du produit entièrement assemblé est particulièrement important. L'essai devrait simuler des conditions d'utilisation raisonnablement prévisibles pendant toute la durée de vie prévue du produit.

1.1 Integrity Testing of the Complete Product

Either by manual means or by use of an automated process, the following test should be performed on an example of the complete product:

- a) suspend the assembled jumper from a doorframe, simulated doorframe or the freestanding structure that is sold with the product;
- b) in the seat, secure a weight that is a minimum of 10% greater than the product's maximum recommended usage weight; and,
- c) raise the seat to its un-weighted height, release it, and allow it to bounce until visually still.

The weighted bouncing cycle should be repeated such that, as a minimum, the product's entire reasonably expected life-span is simulated.

Note: After giving consideration to the following factors, CPSB considers that it is reasonably foreseeable to expect that a jumper will be subjected to five hundred thousand (500 000) bounces during its lifetime:

- *user's age range;*
- *duration of continuous use;*
- *number of daily uses;*
- *likelihood of more than one user;*
- *"handing down" the product from child to child or family to family, and,*
- *input from manufacturers.*

1.1 Contrôle de l'intégrité du produit complet

Que ce soit au moyen d'un essai manuel ou d'un processus automatique, l'essai suivant doit être effectué sur un échantillon de produit complet :

- a) suspendez la sauteuse assemblée à un cadre de porte, à une imitation de cadre de porte ou à la structure autoporteuse vendue avec le produit;
- b) placez sur le siège un poids de 10 p. 100 supérieur au poids maximum recommandé pour l'usage du produit; et,
- c) soulevez le siège à sa hauteur sans pesanteur, faites-le tomber et laissez-le rebondir jusqu'à ce que vous ne le voyiez plus bouger.

Le cycle de rebondissement avec pesanteur devrait être répété, à tout le moins, jusqu'à ce qu'on ait simulé les conditions d'utilisation raisonnablement prévisibles pendant la durée de vie du produit.

Remarque : Après avoir étudié les facteurs suivants, le BSCP estime qu'il est raisonnablement prévisible de s'attendre à ce que la sauteuse soit soumise à cinq cent mille (500 000) bonds pendant sa durée de vie :

- *plage d'âges des utilisateurs;*
- *durée de l'utilisation continue;*
- *nombre d'utilisations quotidiennes;*
- *probabilité que le produit ait plus d'un utilisateur;*
- *le fait de « passer » le produit d'un enfant à un autre ou d'une famille à une autre; et,*
- *commentaires des fabricants.*

The jumper should subsequently be examined for any mechanical damage that could potentially lead to the user and/or the product falling.

Additionally, with respect to product integrity, Health Canada recommends that jumpers conform to the specifications outlined in sections 5.7 - Stability of frame, and 5.8 - Static strength, of the British Standard, *BS EN 14036:2003, Baby Bouncers - Safety Requirements and Test Methods*. Furthermore, as an additional means of rendering these products as safe as possible, it is also advisable for manufacturers and distributors of jumpers to refer to the above-mentioned standard in its entirety.

1.2 Components Testing

During the previously mentioned Integrity Testing of the Complete Product (Section 1.1), the reliability of each component in the jumper will be tested to a minimum of five hundred thousand (500 000) cycles. However, suspension springs used in jumpers have demonstrated a high rate of failure and accordingly, they should be tested to demonstrate that they will survive one million (1 000 000) cycles, where one cycle involves the spring moving from the unloaded position to the loaded position and then back to the unloaded position. This cycling should occur with the spring loaded to 110% of its maximum intended use load.

Components should be retested for performance when a part manufacturer's tooling equipment or production methods change.

Il faut par conséquent examiner la sauteuse pour détecter tout dommage mécanique qui pourrait éventuellement entraîner la chute de l'utilisateur et/ou du produit.

De plus, en ce qui concerne l'intégrité du produit, Santé Canada recommande que les sauteuses soient conformes aux exigences des paragraphes 5.7 - *Stability of frame*, et 5.8 - *Static strength*, de la British Standard, *BS EN 14036:2003, Baby Bouncers - Safety Requirements and Test Methods*. En outre, afin de rendre ces produits le plus sécuritaire possible, il est également recommandé que les fabricants et les distributeurs de sauteuses consultent la norme susmentionnée dans sa totalité.

1.2 Mise à l'essai des pièces

Pendant les essais d'intégrité susmentionnés du produit complet (section 1.1), la fiabilité de chaque pièce de la sauteuse sera mise à l'essai pendant au moins cinq cent mille (500 000) cycles. Cependant, les ressorts de suspension utilisés dans les sauteuses ont un taux élevé de défaillance et, par conséquent, devraient être mis à l'essai pour démontrer qu'ils peuvent survivre à un million (1 000 000) de cycles. Un cycle commence lorsque le ressort se déplace de la position non chargée à la position chargée et qu'il revient à la position non chargée. Le cycle doit se produire lorsque le ressort est chargé à 110 p.100 de sa charge d'utilisation maximale prévue.

Il faut faire de nouveau l'essai fonctionnel des pièces lorsqu'une partie de l'outillage ou les méthodes de fabrication du fabricant changent.

Documentation of testing of components, as well as testing of the assembled product, should be available for review upon request.

2.0 Information and Instructions

Instructions and warnings regarding the assembly, installation and safe use of the jumper should be provided in both official languages and be easy to understand. These instructions should include, but not necessarily be limited to, the information in *BS EN 14036:2003, Baby Bouncers-Safety Requirements and Test Methods*, Section 8 - Instructions for use, with the exception of item “m”, and with the inclusion of the following:

- a) a statement that only a child's toes should be able to touch the floor when not bouncing;
- b) a recommendation that the product should be removed from its installed location when not in use and stored away (to prevent misuse of the product); and
- c) a recommendation that a child's time in the product is limited to fifteen (15) minutes per session (source: The Hospital for Sick Children of Toronto).

2.1 Labelling

The following information should be permanently displayed on the product, in both official languages, in a prominent location:

Les documents sur la mise à l'essai des pièces, ainsi que du produit assemblé, devraient être disponibles pour examen sur demande.

2.0 Information et directives

Les directives et les avertissements concernant l'assemblage, l'installation et l'utilisation sécuritaires de la sauteuse doivent être fournis dans les deux langues officielles et être faciles à comprendre. Les directives devraient comprendre, sans nécessairement s'y limiter, les renseignements de la *BS EN 14036:2003, Baby Bouncers-Safety Requirements and Test Methods*, section 8 - *Instructions for use*, à l'exception du point “m” et inclure les points suivants :

- a) un avis indiquant que seuls les orteils de l'enfant devraient toucher le sol lorsqu'il ne saute pas;
- b) une recommandation indiquant que le produit devrait être enlevé de l'endroit où il est installé, lorsqu'il n'est pas utilisé, et entreposé (pour empêcher un mauvais usage du produit);
- c) une recommandation indiquant que l'enfant devrait rester dans la sauteuse pas plus de quinze (15) minutes par séance (source : Le Hospital for Sick Children of Toronto).

2.1 Étiquetage

Les renseignements suivants doivent être affichés en permanence sur le produit, dans les deux langues officielles, dans un endroit bien visible :

- a) a warning never to leave a child unattended in the product;
- b) the weight range and abilities of a child for whom the product is intended;
- c) the name and principal place of business in Canada of the manufacturer, importer or distributor;
- d) the model name or model number of the product; and
- e) the date of manufacture or a code mark that identifies this date.

2.2 Point of Sale

The following information should be provided at the point of sale, for example, on product packaging:

- a) the weight range and abilities of a child for whom the product is intended; and
- b) a statement regarding the dimensions and strength of a doorframe and wall suitable for the safe installation and use of the product (if applicable).

3.0 Other Considerations

A jumper should be designed such that, during its reasonably foreseeable use, no part of the product causes chafing, bruising, lacerations, abrasions, crushing or pinching to any part of the child's body.

If the product is sold with toys attached to it, or should toys be included with the product, these must comply with the safety requirements set out in the *Hazardous Products (Toys) Regulations* of the *Hazardous Products Act*.

- a) un avertissement indiquant qu'il ne faut jamais laisser l'enfant sans surveillance dans la sauteuse;
- b) la plage de poids et les capacités d'un enfant auquel le produit est destiné;
- c) le nom et le principal établissement au Canada du fabricant, de l'importateur ou du distributeur;
- d) le nom ou le numéro du modèle du produit;
- e) la date de fabrication ou une inscription en code permettant d'indiquer la date.

2.2 Points de vente

Les renseignements suivants doivent être fournis au point de vente, par exemple, sur l'emballage du produit :

- a) la plage de poids et les capacités des enfants auxquels le produit est destiné;
- b) un avis concernant les dimensions et la résistance d'un cadre de porte et d'un mur convenant à l'installation et à l'utilisation sécuritaires du produit (s'il y a lieu.)

3.0 Autres facteurs

Une sauteuse doit être fabriquée de façon à ce que, pendant les conditions d'utilisation raisonnablement prévisibles, aucune pièce du produit ne puisse causer de l'irritation, des contusions, des lacérations, des éraflures, ni écraser ou pincer une partie du corps de l'enfant.

Si le produit est vendu avec des jouets qui y sont fixés, ou si le produit comporte des jouets intégrés, ils doivent être conformes aux exigences en matière de sécurité énoncées dans le *Règlement sur les produits dangereux (jouets)* de la *Loi sur les produits dangereux*.

Packaged jumpers must meet the requirements of *Consumer Packaging and Labelling Act* and its Regulations, administered by Industry Canada.

Les sauteuses conditionnées doivent répondre aux exigences de la *Loi sur l'emballage et l'étiquetage des produits de consommation* et de son Règlement, administrés par Industrie Canada.

Conclusion

Health Canada recommends thorough testing of fully assembled suspended baby jumpers, as well as testing of the individual components that comprise these products. The application of appropriate safety precautions, such as the testing and labelling described in this document, will help to reduce the number and severity of injuries to children placed in these products.

Conclusion

Santé Canada recommande une mise à l'essai rigoureuse des sauteuses suspendues pour bébé entièrement assemblées, ainsi que de chacune des pièces constitutives. L'application de mesures de sécurité appropriées, telles que les mises à l'essai et l'étiquetage expliqués dans le présent document, aidera à réduire le nombre et la gravité des blessures que subissent les enfants placés dans ces produits.

For your information,

À titre d'information,

Shannon Whittle
Project Officer / Agente de projet